



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/EM.21/1
3 mai 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie et
des questions financières connexes

Réunion d'experts sur les incidences sur le développement
de l'élaboration de règles régissant l'investissement international

Genève, 28 et 29 juin 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Incidences sur le développement de l'élaboration de règles régissant l'investissement international: bilan et défis.
4. Adoption d'un texte reprenant les résultats de la Réunion.

II. ANNOTATIONS

Point 1. Élection du bureau

1. Il est recommandé à la Réunion d'élire un président et un vice-président/rapporteur.

* Le présent document a été soumis à la date susmentionnée en raison de retards survenus dans la procédure.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion figure dans la section 1 plus haut. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la Réunion.

Documentation

TD/B/COM.2/EM.21/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3. Incidences sur le développement de l'élaboration de règles régissant l'investissement international: bilan et défis

3. À sa quarante et unième réunion directive, le Conseil du commerce et du développement a décidé de convoquer une réunion d'experts sur les incidences sur le développement de l'élaboration de règles régissant l'investissement international, qui ferait rapport à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes.

4. Le système international de règles relatives à l'investissement continue de croître rapidement, des éléments relatifs à l'investissement étant de plus en plus souvent ajoutés aux accords bilatéraux ou régionaux de commerce préférentiel, soit de plein droit, soit en tant qu'éléments des chapitres ou sections consacrés aux services. Le nombre total d'accords en rapport avec l'investissement (y compris les accords bilatéraux d'investissement, les accords de double imposition et les accords de libre-échange comportant des dispositions relatives aux investissements) était de 5 500 début 2007, et il augmentait en moyenne de trois accords par semaine. Il en résulte que l'actuel système international de règles relatives à l'investissement est extrêmement atomisé et complexe, constitué de tant de strates et d'aspects multiples qu'il en perd en transparence, et surtout, il ne cesse d'évoluer.

5. Les difficultés qu'engendre, pour le développement, ce système dynamique et complexe sont multiples. Les principales difficultés pour les pays en développement ont trait à leur capacité et aussi à la possibilité de définir et de préserver la cohérence de leurs politiques, la flexibilité réglementaire nécessaire et une prise en compte adéquate des incidences sur le développement des dispositions de ces accords, le tout dans le souci d'utiliser ces accords pour attirer des investissements étrangers directs et en tirer profit.

6. Les experts devront examiner la meilleure façon de répondre à ces difficultés compte tenu de l'évolution probable de l'univers des accords internationaux d'investissement et de déterminer les meilleurs moyens de tirer pleinement parti du potentiel pour le développement de ces accords, l'un des objectifs étant d'établir une liste de questions et d'aspects devant être abordés lors de prochaines réunions d'experts.

7. Pour contribuer aux discussions, le secrétariat de la CNUCED établira une note thématique sur le sujet. En outre, les experts sont invités à rédiger de brèves communications, qui seront distribuées à la réunion sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/COM.2/EM.21/2

Incidences sur le développement de l'élaboration de règles régissant l'investissement international: bilan et défis. Note thématique du secrétariat de la CNUCED

Point 4. Adoption d'un texte reprenant les résultats de la Réunion

8. Les experts adopteront un texte reprenant les résultats de leur discussion, qui sera présenté à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa prochaine session.
